

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**SEANCE DU 26 JUIN 2017**

## **PROCES VERBAL**

Après avoir été légalement convoqué le 15 juin 2017, le Conseil d'Administration de la Régie publique « Eau des Lacs de l'Essonne » s'est réuni le 26 juin 2017 à 9h00 en mairie de Viry-Châtillon sous la Présidence de Laurent SAUERBACH.

### **Etaient présents les administrateurs suivants :**

- Christèle GIRAUD
- Philippe LAGAUTERIE
- Marie-France EECKHOUDT
- Laurent SAUERBACH
- Jean-Marie VILAIN

### **Administrateurs absents excusés :**

- Jérôme BERENGER
- Stéphane LECORNU
- Arielle MERRINA
- Cécile VEYRUNES LEGRAIN

### **Directeur de la Régie :**

- Gilles MALAUSSENA

### **Représentants du personnel à titre consultatif :**

- Mickael GUYOT
- Aline WARDINI

Le quorum étant atteint, le Président procède à l'examen de l'ordre du jour. Après un vote unanime, Philippe LAGAUTERIE est nommé secrétaire de séance par le Conseil d'Administration.

**Sont adoptés à l'unanimité les points suivants :**

- Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 23 mars 2017.
- La liste des demandes particulières d'écrêtement pour un montant total de 4.012,08 euros.
- L'autorisation donnée au Directeur d'engager les procédures *ad hoc* afin de recouvrer les factures impayées.
- L'autorisation donnée au Directeur de confier, dans le cadre d'un MAPA, la réalisation d'un audit financier de la Régie au cabinet FCL.

**Point divers :**

Le Conseil d'administration accueille Mme RAHMIL, Comptable publique qui a répondu favorablement à l'invitation de la Régie. La Comptable publique a souhaité présenter les modalités administratives applicables à la gestion des relances à caractère contentieux. Concernant la dernière facture envoyée aux usagers, elle souligne que le montant des impayés des particuliers s'élève à près de 100.000 € et précise que, dans le cadre d'un recouvrement de ce type, seule la part « eau » sera dorénavant exigible par son administration comme le stipule le CGCT. Concernant les redevances liées à l'assainissement, elles devront faire l'objet de procédures lancées par les trésoreries des territoires sur lesquels se trouvent les sièges administratifs des organismes concernés (Syndicats de l'Orge et EPT GOSB).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 10h00.

***Philippe LAGAUTERIE***

***Secrétaire de séance***